

DA 385 – 24.10

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 12 novembre 2024

relative à un

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 45'605'078.00 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN 2024

Vu les amortissements inscrits au budget 2024 ;

vu les investissements prévus selon le plan des investissements ces prochaines années et les amortissements qui en découleront ;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 9 octobre 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 22 OUI et 10 abstentions (majorité simple),

décide

- 1 de procéder à des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 45'605'078.00 ;
- 2 de comptabiliser ces amortissements complémentaires sous les rubriques budgétaires suivantes :

02.383	7'290'309.00
15.383	11'302.00
16.383	26'007.00
21.383	2'657'563.00
32.383	118'325.00
34.383	19'280'739.00
54.383	5'415'772.00
57.383	638'949.00
61.383	7'718'279.00
72.383	2'231'753.00
77.383	216'080.00
<u>Total</u>	<u>45'605'078.00</u>

- 3 d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire en 2024 de CHF 45'605'078.00 ;
- 4 de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des gains comptables extraordinaires ou une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

